

Un Pape

Autor(en): **Martin, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 94

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

UN PAPE

(Suite).

Avignon, le comtat Venaissin, Bologne et la Romagne deviennent de façon définitive, possessions françaises. Ancône ne le devient que provisoirement à la conclusion d'une paix générale. Aux seize millions restés dus depuis l'armistice par l'Etat pontifical à la France, devaient s'ajouter encore quinze autres millions d'impôts de guerre. L'occupation par les troupes françaises du territoire romain devait servir de garantie à l'exacte exécution de ces lourdes conditions. Si gravement que fussent atteintes par là l'autonomie et l'intégrité des Etats de l'Eglise, il faut néanmoins reconnaître que la suprématie spirituelle du Souverain Pontife en était échappée intacte.

Mais survinrent des événements qui ne tardèrent point à compliquer les choses. Au mois d'août 1797, Joseph-Bonaparte, frère aîné de l'illustre général, faisait son arrivée à Rome en qualité d'ambassadeur. La Lombardie venait d'être érigée en République cisalpine ou République de Milan. La Marche d'Ancône avait été également proclamée république indépendante. Le général Duphot qui arrivait à Rome en décembre de la même année, se vantait ostensiblement de constituer de même les Etats romains en république. A la veille de se marier à l'une des sœurs de l'ambassadeur, ce fut chez lui, à son palais de l'ambassade, qu'il vint prendre résidence. Nombre de conjurés n'attendaient que l'heure propice de son arrivée pour soulever le peuple, et sur les ruines du gouvernement papal, élever une république libre et indépendante. Mais le peuple attaché par le fond des sentiments au Pape et à son pouvoir paternel

et bienfaisant, ne songeait à rien moins qu'à se prêter à de telles menées révolutionnaires. Force leur fut donc d'attendre des jours plus favorables à leur sinistre dessein. Dans l'après-midi du 28 décembre 1797, une troupe de factieux, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu sous main, vinrent se masser autour du palais de l'ambassade. Ils étaient armés pour la plupart de sabres et de pistolets. Duphot se mit à leur tête, se dirigeant du côté du Tibre, aux cris de vive *la liberté, vive la République française* vive *la République romaine*. Ils défilèrent, ainsi dans les rues jusqu'à la porte Septime. Mais là, entouré de sa vaillante petite garde, les attendait de pied ferme, le brave caporal Marinelli. Il leur enjoignit de mettre bas les armes et d'avoir ensuite à se disperser. Ils n'ont garde d'obéir. Voyant l'inutilité de ses avertissements répétés, Marinelli commande alors le feu sur la bande récalcitrante. A l'instant, tombe le général Duphot, mortellement frappé d'une balle à la gorge. Terrifié, la foule des émeutiers fond comme neige et disparaît en un clin d'œil. L'occasion, à la suite de cette mort d'un général français, ne pouvait s'offrir plus belle de mettre à exécution ce que méditait depuis longtemps le gouvernement du Directoire : l'établissement de la république à Rome. Sous couleur de tirer donc une éclatante satisfaction de la mort de Duphot, le général Berthier, à la tête d'une armée considérable, pénétra à Rome, vers la mi-février 1798, et tout d'une haleine vint s'emparer du fort Saint-Ange. Cette brusque nouvelle répand la consternation dans la ville et la campagne. On se flattait de l'espoir que sous le coup de cette panique, le Saint-Père se déciderait à quitter sa capitale. Son éloignement eut singulièrement aidé en effet à l'établissement de la république romaine. Mais vieillard octogénaire, infirme, valétudinaire, chrétiennement résigné à toute éventualité, il

ne songeait plus, d'accord du reste à ce sujet avec la majorité des cardinaux, qu'à demeurer, malgré tous les périls, ferme et inébranlable à son poste. Ce fut donc sous ses yeux mêmes, qu'il fallut constituer Rome en république. Trois jours seulement s'étaient passés depuis l'entrée dans la ville du général Berthier avec sa formidable armée que déjà s'en faisait la solennelle inauguration. Un arbre de liberté fut planté et à son ombre, pompeuses harangues débitées. Lecture y fut aussi faite d'une déclaration imprimée de plusieurs jours, de la souveraineté du peuple. On y donnait en même temps connaissance de la nomination des sept consuls préposés, sous l'autorité militaire française, à l'administration de la république romaine. Pendant que ces faits se déroulaient ainsi au Capitole, sans défiance, le Pape et les cardinaux assistaient paisiblement à une messe solennelle à la Basilique St-Pierre. Dans le cours de l'après-midi cependant le général Cervoni vint notifier à Pie VI que son pouvoir temporel avait vécu. Le général, fidèle à la mission qu'il en avait reçue, s'efforça de justifier ce qui avait été fait. Mais le Souverain Pontife n'eut point de peine en quelques paroles, à dissiper tous les sophismes, à détruire tous les artifices de son langage. Une garde de cinq cents hommes ne lui fut qu'illusoirement promise. Dès le lendemain même elle était licenciée.

L'infortuné Pontife devint bientôt prisonnier dans son palais du Vatican. Malgré la gêne et la dureté de sa situation, le Directoire ne le voyant pas néanmoins disposé à quitter Rome, ne craignit point de lui intimer sans détour de se retirer en Toscane, et qu'en cas de refus de sa part, il y serait conduit par la force armée. Il n'était point en effet sans quelque péril qu'en de telles conjonctures sa présence prolongée à Rome, ne fit déborder l'indignation mal contenue du peuple et que n'éclatât une contre-révolution.

Feuilleton du Pays du Dimanche 15

L'anneau d'argent

C'est ainsi que le cœur féminin ne se laisse jamais manquer de bonnes raisons pour justifier sa conduite, et surtout pour faire ce qui lui plaît, ou simplement ne lui déplait pas.

— Qu'en pensez-vous, ma bonne Segonde ? dit-elle un matin à la brave paysanne, après lui avoir exposé la situation. Elle savait pouvoir compter sur le droit bon sens autant que sur le dévouement de la vieille Vendéenne.

Aux premiers mots, celle-ci s'était mise à rire silencieusement en fronçant les rides de son visage comme les plis de la toile bise à l'ouverture d'un vieux sac.

— Faites excuse, madame la marquise... Oh ! n'avez crainte, y a personne ici, et ça me soulage de l'obligation de perdre le respect à chaque instant en vous traitant comme ma nièce. Ce que j'en pense ? Hé ! je suis bien ancienne, mais tout de même, je me souviens encore un peu de mon jeune temps ; j'ai pas oublié les manières des amoureux ; ils sont toujours les mêmes, et puis tous pareils. Il y a quelques jours, dret le matin — vous étiez encore dans votre petite chambre — je vois, sans avoir l'air de voir, ce pauvre gars qui s'approche bien doucement de votre petite fenêtre, et le voilà qui pose sur le bord un bouquet, tout frais, de fleurs cueillies partout dans les champs.

— C'est donc lui ! lui qui apportait ces fleurs si souvent ! et moi qui vous ai attribué cette aimable attention, ma bonne Fauchard !...

— Ah ! bien, madame la marquise, je n'ai point de ces idées-là ; moi, je ne songe qu'à

vous bien garder, et aussi à vous trouver un manger meilleur que le nôtre, pour votre santé. Mais il n'y a, de vrai, qu'un amoureux pour en avoir de ces idées ! Or donc, je guette son manège ; un matin, je l'attrape et je lui dis comme en colère :

Ah ! ça, mon gars, je te surprends. On met des fleurs à la statue de Notre-Dame, mais pas à une fille !

Il répond hardiment :

— Si bien ! mère Fauchard, qu'on en met aussi à une fille qu'on aime, et qu'on respecte autant que Notre-Dame.

— Hein ? c'est donc que tu la fréquentes, Pierre ? Alors, tu as des intentions pour elle ?

— Bien sûr, qu'il fait, et que je la veux pour femme. Tenez, mère Fauchard, je n'aime pas causer, surtout de ce qui me tourmente l'âme, mais c'est si fort qu'il faut bien que je vous avertisse que je suis comme fou, à cause